

Réunion du 5 mars 2026

L'an **deux mil vingt-six**, le **5 mars**, à 10 heures, le Conseil Municipal de la commune de **GOULLES**, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Docteur Hervé ROUANNE, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 26/02/2026

Présents : M. ROUANNE Hervé, M. VEYSSIÈRE Alain, M. REVEILLER Michel, M. JAMMET Nicolas, M. CHIEZE Adrien, M. BROUSSE Michel, M. BITARELLE, Jean-Claude, Mme ESTRADÉ Jeanine

Absents : Mrs COUSQUE Cyril, CHAMBON Mathieu, TEULIERE Jérôme

Secrétaire de séance : Madame Jeanine ESTRADÉ a été élue secrétaire

2026-004 – Vote du Compte Financier Unique 2025 de la Commune

Membres	11	Présents	08	Procurations	0	Votants	08	Abstentions	0	Exprimés	08	Pour	08	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la Commune de Goules ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de Goules ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestées, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de Goules

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2026-005 – Budget Principal : Affectation du résultat d'exploitation 025

Membres	11	Présents	08	Procurations	0	Votants	08	Abstentions	0	Exprimés	08	Pour	08	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2025,
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
Considérant les éléments suivants :

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	321 860,08
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (693 807,65 - 524 217,70)	169 589,95
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	152 270,13
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	1 315 222,13
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (363 289,45 - 211 505,29)	151 784,16
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = IR 001)	1 163 437,97
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0,00 - 155 659,00)	-155 659,00
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	1 159 563,13

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	200 000,00
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	121 860,08
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Ont signé au registre des délibérations :

2026-006 – Budget Principal : Vote du budget

Membres	11	Présents	08	Procurations	0	Votants	08	Abstentions	0	Exprimés	08	Pour	08	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire invite le Conseil à examiner le projet de Budget principal de la Commune établi selon la nomenclature M 57, lequel peut se résumer ainsi :

- Dépenses et Recettes d'Investissement	722 630.08 €
- Dépenses et Recettes d'Exploitation	1 542 514.33 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- décide d'adopter le Budget principal 2026 qu'il lui a été présenté et figure sur les documents budgétaires, après en avoir procédé à l'examen pour chaque section.

2026-007 – Lotissement communal : Fixation du prix de vente du mètre carré

Membres	11	Présents	08	Procurations	0	Votants	08	Abstentions	0	Exprimés	08	Pour	07	Contre	01
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	----

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune a procédé à l'aménagement d'un lotissement communal situé le bourg lieu-dit « Font-Peyre », composé de cinq 5 Lots destinés à la construction d'habitations individuelles.

Afin de permettre la commercialisation de ces terrains, il convient de fixer le prix de vente au mètre carré.

Après présentation du projet, et considérant :

- la volonté de la commune de favoriser l'installation de nouveaux habitants ;
- le coût des travaux d'aménagement supporté par la collectivité ;
- les prix pratiqués sur le marché local ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

De fixer le prix de vente des terrains du lotissement communal pour les lots numéros 2 et 3 à 13 € le mètre carré et pour les lots numéros 1,4 et 5 à 15 € le mètre carré.

Article 2 :

Ces tarifications s'appliquent aux cinq (5) lots composant le lotissement.

Article 3 :

D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la commercialisation des lots, à signer les compromis de vente, actes notariés et tout document afférent à ces cessions.

Article 4 :

Les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs.

2026-008 – Budget Lotissement : Vote du budget 2026

Membres	11	Présents	08	Procurations	0	Votants	08	Abstentions	0	Exprimés	08	Pour	08	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire invite le Conseil à examiner le projet de Budget Lotissement de la Commune établi selon la nomenclature M 57, lequel peut se résumer ainsi :

- Dépenses et Recettes d'Investissement 110 693.83 €
- Dépenses et Recettes d'Exploitation 189 173.83 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- décide d'adopter le Budget Lotissement 2026 qu'il lui a été présenté et figure sur les documents budgétaires, après en avoir procédé à l'examen pour chaque section.

Sur les documents budgétaires figurent les signatures.

Feuille de clôture contenant la délibération n° 2026-004 à 2026-008 établie sur 3 pages.